

## Equity Markets

16 Avril 2014

### TERM SHEET AUTOCALL - SX5E 5Y 7% - XS0998346331

Internal Ref: TV-8640

#### TERMES ET CONDITIONS INDICATIFS (le « Term Sheet »)

Type d'instrument :	Euro Medium Term Note (« Note »)					
Emetteur :	<b>Natixis Structured Issuance SA</b> Société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 182619					
Notation de l'Emetteur :	Aucune notation n'a été attribuée à l'Emetteur mais son Garant fait l'objet d'une notation (voir ci-dessous).					
Agent de Calcul :	<b>NATIXIS</b> Département Agent de Calcul, 40 avenue des Terroirs de France, 75012 Paris, France					
Garant :	<b>Natixis</b> 30, avenue Pierre Mendes France, 75013 Paris, France					
Notation du garant :	Standard & Poor's: A / Moody's: A2 / Fitch: A					
Agent Payeur :	BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch					
Dealer :	Natixis S.A.					
Devise :	EUR					
Indice :	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Index</th> <th>Code Bloomberg</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Euro Stoxx 50</td> <td>SX5E index</td> </tr> </tbody> </table>		Index	Code Bloomberg	Euro Stoxx 50	SX5E index
Index	Code Bloomberg					
Euro Stoxx 50	SX5E index					
Montant Nominal Total :	EUR 2 000 000					
Valeur Nominale :	EUR 1 000					
Prix d'Emission :	100%					
Date de Conclusion :	16 Avril 2014					
Date de Détermination Initiale :	16 Avril 2014					
Date d'Emission :	29 Avril 2014					
Date d'Evaluation :	15 Avril 2019					
Date d'Echéance :	29 Avril 2019					

Remboursement  
Automatique Anticipé :

t	Date d'Observation (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)
1	15 Avril 2015	29 April 2015	107,00%
2	15 Avril 2016	29 April 2016	114,00%
3	18 Avril 2017	2 May 2017	121,00%
4	16 Avril 2018	30 April 2018	128,00%

Si à la Date d'Observation (t) (ou si cette date n'est pas un Jour de Négociation pour l'Indice, le Jour de Négociation suivant) le niveau de clôture de l'Indice sur la Bourse, tel que déterminé par l'Agent de Calcul, est supérieur ou égal à **100,00%** du Niveau Initial, alors l'intégralité des Titres, et non seulement une partie d'entre elles, sera automatiquement remboursée à la Date de Remboursement Automatique Anticipé (t) considérée (application faite de la Convention de Jour Ouvré) et le montant de Remboursement Automatique Anticipé par Titres payable à cette date sera un montant en Devise égal au produit (a) de la Valeur Nominale et (b) du Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t).

Remboursement Final :

Le Remboursement Final par Titre payable à la Date d'Echéance sera un montant en Devise calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :

**Cas 1** : Si le Niveau Final est supérieur ou égal à **100,00%** du Niveau Initial alors :

Le montant remboursé par Titre doit être égal à :

$$\text{Valeur Nominale} \times 135,00\%$$

**Cas 2** : Si le Niveau Final est inférieur à **100,00%** du Niveau Initial et supérieur ou égal à **60,00%** du Niveau Initial alors :

Le montant remboursé par Titre doit être égal à :

$$\text{Valeur Nominale} \times 100,00\%$$

**Cas 3** : Si le Niveau Final est inférieur à **60,00%** du Niveau Initial alors :

Le montant remboursé par Titre doit être égal à :

$$\text{Valeur Nominale} \times \left( 1 - \frac{\text{Niveau Initial} - \text{Niveau Final}}{\text{Niveau Initial}} \right)$$

Niveau Initial :

**3 121.55 pts**

Niveau de la Barrière :

**60,00%** de son Niveau Initial (**1872,93 pts**).

Niveau Final :

Désigne le cours de clôture de l'Indice sur la Bourse tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date d'Observation Finale (ou si cette date n'est pas un jour de cotation de l'Indice, le jour de cotation suivant).

Convention de Jour

Jour suivant

## EQUITY MARKETS

Ouvré :	
Jour Ouvré :	TARGET
Jour de négociation :	Désigne un jour où :  <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) l'Indice est calculé et diffusé par l'Agent de Publication, et</li> <li>(ii) la Bourse ou le Marché Lié fonctionnent. Si pour un jour donné, l'heure de fermeture de la Bourse ou du Marché Lié est avancée par l'autorité de marché concernée, ce jour ne sera pas considéré comme étant un Jour de Négociation.</li> </ul>
Bourse :	Désigne individuellement tout marché réglementé ou système de cotation (ou tout marché ou système s'y substituant tel que déterminé par l'Agent de Calcul) sur lequel des valeurs composant l'Action sont principalement négociées.
Marché lié :	EUREX
Loi applicable :	Loi anglaise
Lieu de juridiction :	La Haute Cour de Justice au Royaume-Uni
Cotation :	Luxembourg Stock Exchange
Règlement-livraison :	Euroclear / Clearstream
Code ISIN :	<b>XS0998346331</b>
Règles Tefra :	Tefra D
Formes des Titres :	Classic Global Notes
Périodicité de Valorisation :	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant.  Un Jour de Négociation est défini comme un jour où le cours de clôture du Sous-Jacent est publié.
Information sur le prix :	Bloomberg Reuters Fininfo
Adéquation :	<p>Investir dans le présent produit ou conclure la transaction décrite ici (le cas échéant) peut induire un degré de risque important. Ce "term sheet" ne prétend pas identifier l'ensemble de ces risques (qu'ils soient directs ou indirects) ni identifier tout autre facteur que vous pourriez considérer important et qui pourrait être associé au produit ou à la transaction.</p> <p>Avant d'investir dans ce produit ou de conclure toute transaction, les investisseurs potentiels ou la contrepartie à la transaction (le cas échéant) devraient mener indépendamment leur propre revue et consulter (quand ils l'estiment approprié) leurs propres conseillers financiers externes afin d'évaluer (1) les risques spécifiques associés au produit ou à la transaction ; (2) les implications juridiques, comptables, fiscales, réglementaires ; (3) l'adéquation et le caractère approprié du produit ou de la transaction vis-à-vis de leurs objectifs d'investissement, situation financière ou toute autre contrainte.</p> <p>En général, Natixis considère qu'elle ne fournit pas de conseil en investissement. Dans le cas où elle en fournirait, Natixis a informé son client sur les aspects risque/rendement/liquidité du produit, recueille ses objectifs d'investissement conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Dans le cas du présent produit, Natixis considère qu'il correspond aux caractéristiques suivantes :</p>
	<input type="checkbox"/> Long terme <input type="checkbox"/> Risques faibles

## EQUITY MARKETS

	<p>(&gt;5 ans de maturité maximum)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Court ou Moyen terme (≤5ans de maturité maximum)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Investissement / Couverture</p> <p><input type="checkbox"/> Spéculation / Arbitrage</p> <p><input type="checkbox"/> Liquidité élevée</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Liquidité faible ou moyenne</p>	<p>(par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Risques moyens ou élevés (par exemple, pas de remboursement garanti à l'échéance ou perte potentielle pouvant dépasser la prime payée)</p>
<p>Marché secondaire :</p>	<p>NATIXIS fournira un marché secondaire chaque jour de cotation de l'Action. NATIXIS s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1,00% au cours de vente.</p>	
<p>Double valorisation :</p>	<p>Une double valorisation est établie par (ci-après la « Société » sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours)). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe NATIXIS.</p>	
<p>Restrictions de vente :</p>	<p><b>Placement privé - pas d'offre au public</b></p> <p>Ce produit n'a pas été agréé par l'AMF ou une autre autorité de tutelle.</p> <p><b>Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux restrictions de vente applicables telles que détaillées dans le Prospectus de Base de l'Emetteur.</b></p> <p>Aucune distribution des Obligations n'est possible aux Etats-Unis d'Amérique ou auprès d'investisseurs américains.</p>	
<p>Exemption à l'application de la Directive Prospectus :</p>	<p><input type="checkbox"/> L'offre est exclusivement adressée à des investisseurs hors de l'Espace Economique Européen.</p> <p><input type="checkbox"/> Les Valeurs Nominales des Obligations sont supérieures ou égales à EUR 100 000 (ou équivalent).</p> <p><input type="checkbox"/> L'offre des Obligations est exclusivement adressée à des Investisseurs Qualifiés.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> L'offre des Obligations est adressée à moins de 150 personnes physiques ou morales par Etat Membre, autres que les Investisseurs Qualifiés.</p> <p><input type="checkbox"/> L'offre des Obligations est adressée à des investisseurs qui acquièrent des Obligations contre versement d'au moins EUR 100 000 par investisseur, pour chaque offre séparément.</p>	

## Facteurs de risque :

### (a) Investisseurs

L'investissement dans les Titres nécessite une expérience des transactions sur les marchés de capitaux et des titres de créance ainsi qu'une connaissance des risques liés aux opérations sur les Titres.

Les investisseurs potentiels ne devront prendre leur décision qu'après une étude approfondie des informations contenues dans le Prospectus de Base et les Final Terms et des informations d'ordre général relatives aux Titres.

Les investisseurs potentiels devront s'assurer qu'ils ont les ressources financières suffisantes pour supporter les risques inhérents à l'acquisition de Titres.

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'assurer d'une compréhension suffisante de la nature des Titres et des risques qui en découlent et de vérifier l'adéquation d'un tel investissement au regard de leur situation financière.

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de procéder à leur propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de l'acquisition de Titres.

Chaque investisseur potentiel est invité à consulter ses propres conseillers quant aux aspects juridiques, fiscaux et connexes d'un investissement dans les Titres.

Ni l'Émetteur ni l'Agent de Calcul ne fournissent de conseils, informations ou analyses financières quant à l'investissement que représentent les Titres.

Ni l'Émetteur ni l'Agent de Calcul ne sont tenus de donner des informations aux investisseurs sur l'Indice (sauf dans la mesure prévue dans le Prospectus de Base et les Final Terms).

Les investisseurs potentiels devront être capables d'évaluer (seuls ou avec l'assistance d'un conseiller financier) les évolutions économiques et autres facteurs qui pourraient affecter leur investissement et leur capacité à supporter les risques qui en découlent.

Certains investisseurs potentiels sont soumis à une réglementation stricte en matière d'investissements. Ces investisseurs potentiels devront consulter leur conseil juridique afin de déterminer si la loi les autorise à investir dans les Titres, si l'investissement dans les Titres est compatible avec leurs autres emprunts et si d'autres restrictions d'achat des Titres leur sont applicables.

### (b) Risques généraux relatifs aux Titres

#### Conflits d'intérêts potentiels

L'Émetteur et l'Agent de Calcul peuvent procéder à des transactions sur l'Indice ou les actions composant l'Indice, que ce soit dans le cadre d'opérations de couverture relatives aux Titres ou autrement. Ces transactions peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la valeur de l'Indice et /ou des actions composant l'Indice et en conséquence sur la valeur des Titres.

Les Titres ne confèrent aucun droit sur le sous jacent

Les Titres sont des titres de dette de l'Émetteur qui ne sont pas assorties de sûretés et dont le rendement en principal est référencé sur l'Indice. Les Titres ne confèrent aux investisseurs aucun droit d'acquérir les actions comprises dans l'Indice ni aucun autre droit de propriété sur lesdites actions. L'Émetteur n'est pas tenu, aux termes des Final Terms, de détenir des actions comprises dans l'Indice.

Les Titres peuvent être remboursés avant maturité et en dessous du pair

En cas de survenance selon la détermination de l'Agent de Calcul d'une suppression de l'Indice, l'Agent de Calcul pourra notifier à l'Émetteur que les Titres doivent faire l'objet d'un remboursement avant la Date d'Echéance. Dans ce cas, le montant de remboursement anticipé calculé par l'Agent de Calcul sera égal à la valeur de marché de chaque Titre.

Dans l'hypothèse où l'Émetteur serait obligé de payer des montants additionnels au regard des Titres du fait d'une rétention fiscale, l'Émetteur pourra et, dans certaines

circonstances, devra, rembourser tous les Titres en circulation à leur valeur de marché telle que calculée par l'Agent de Calcul. De même les Titres seront remboursés avant la Date d'Echéance à leur valeur de marché telle que calculée par l'Agent de Calcul en cas de remboursement anticipé pour raisons fiscales ou pour Illégalité.

Les Titres peuvent être remboursés à maturité en-dessous du pair

Le remboursement de chaque Titre à la Date d'Echéance peut être inférieur à sa valeur nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice.

Modification du droit

Les Titres sont régis par la loi anglaise. Aucune assurance ne peut être donnée quant aux conséquences d'une décision judiciaire ou administrative ou d'une modification de la législation ou de la réglementation française postérieure à la Date de Paiement.

Fiscalité

Les acquéreurs et les vendeurs potentiels de Titres doivent tenir compte du fait qu'ils pourraient devoir payer des impôts ou autres taxes ou droits selon la loi ou les pratiques en vigueur dans les pays où les Titres seront transférés ou dans d'autres juridictions. Dans certaines juridictions, aucune position officielle des autorités fiscales ni aucune décision de justice n'est disponible s'agissant de titres financiers tels que les Titres. Les investisseurs potentiels sont invités à ne pas se fonder sur les informations fiscales contenues dans le Prospectus de Base mais à demander conseil à leur propre conseil fiscal au regard de leur situation personnelle en ce qui concerne l'acquisition, la vente et le remboursement des Titres. Seuls ces conseils sont en mesure de correctement prendre en considération la situation spécifique d'un investisseur potentiel.

(c) L'Agent de Calcul est la même entité que le Garant

L'Agent de Calcul étant la même entité que le Garant, des conflits d'intérêts potentiels peuvent exister entre l'Agent de Calcul et les acheteurs, y compris en ce qui concerne l'exercice des très larges pouvoirs discrétionnaires de l'Agent de Calcul. L'Agent de Calcul a l'autorité (i) pour déterminer si certains événements indiqués et/ou des questions indiquées dans les conditions touchant aux Titres sont survenus et (ii) pour déterminer des ajustements et calculs comme décrits dans les présents Termes et Conditions. Les acheteurs potentiels devraient être conscients que n'importe quelle détermination faite par l'Agent de Calcul peut avoir un impact sur la valeur et la rentabilité financière des Titres. Une telle discrétion exercée par, ou n'importe quel calcul fait par, l'Agent de Calcul (en absence d'erreur manifeste ou d'erreur prouvée) engagera l'Émetteur et tous les acheteurs de Titres.

Ajustements de l'indice :

Voir le Prospectus de Base.

Information concernant le paiement de commissions et autres rémunérations :

L'acheteur ou, selon le cas, tout autre intermédiaire déclare et accepte qu'il peut diffuser entièrement à ses clients l'existence, la nature et les montants de toute commission ou autres rémunérations perçues ou versées par Natixis (incluant, selon le cas, les rémunérations avec rabais) ou tout autre avantage en nature conformément à l'application de la réglementation et aux lois applicables, incluant toute législation, réglementation et/ou règles relatives aux marchés d'instruments financiers (MiF) (2004/39/EC), ou tel qu'il pourrait s'appliquer dans toute autre législation hors EEE.

Une commission pourra être versée par Natixis à des intermédiaires financiers. Celle-ci pourra être versée sous forme de commission up-front et/ou de commission sur la durée.

Le détail est disponible sur simple demande auprès de votre contact commercial.

<p>Dispositions AMF : Commissions et frais</p>	<p>Une rémunération sera versée à un tiers d'un montant moyen annuel maximum de 0.60% TTC du nominal des Notes distribuées. Cette rémunération pourra prendre la forme d'une différence de prix de souscription ou d'une commission réalisée en une seule fois à l'émission des titres. D'autres détails de l'élément de rémunération sont disponibles sur demande.</p>
<p>Avertissement :</p>	<p>Ce « Term sheet » est destiné à une clientèle professionnelle uniquement. Ce document est une documentation transmis à des fins de discussion et à caractère purement informatif. Il est strictement confidentiel et les informations qu'il contient sont la propriété de Natixis. Il ne saurait être transmis à quiconque sans l'accord préalable écrit de Natixis.</p> <p>La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer. Ni Natixis, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseils, ni toute autre personne accepte d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution, possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction.</p> <p>Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier.</p> <p>Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son prestataire ou conseiller, afin de se forger sa propre opinion sur les risques inhérents à chaque investissement indépendamment de Natixis et sur leur adéquation avec sa situation patrimoniale et personnelle.</p> <p>Ce document ne peut être considéré comme une sollicitation, une offre ou un engagement de Natixis à mettre en place une transaction aux conditions qui y sont décrites ou à d'autres conditions. Toute garantie, tout financement, toute opération d'échange de taux ou de devises, toutes garanties de prise ferme ou plus généralement tout engagement présenté dans ce document devra être notamment soumis à une procédure d'approbation de Natixis conformément aux règles internes qui lui sont applicables.</p> <p>Les informations sur les prix ou marges sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout moment, notamment en fonction des conditions de marché. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures. Les informations contenues dans ce document peuvent inclure des résultats d'analyses issues d'un modèle quantitatif qui représentent des événements futurs potentiels, qui pourront ou non se réaliser, et elles ne constituent pas une analyse complète de tous les faits substantiels qui déterminent un produit. Natixis se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment sans préavis. Plus généralement, Natixis, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations.</p> <p>Les informations figurant dans la présentation n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.</p> <p>En effet, les informations y figurant ne tiennent pas compte des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux contreparties, clients ou clients potentiels de Natixis. Natixis ne saurait donc être tenue responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers, ces différences pouvant notamment résulter de considérations sur l'application de règles</p>

	<p>comptables, fiscales ou relatives à des modèles de valorisation.</p> <p>Natixis ne saurait être tenue pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans ce document, et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.</p> <p>Natixis est agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.</p> <p>Natixis est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) en France et soumis à l'autorité limitée de la Financial Conduct Authority et de la Prudential Regulation Authority. Les détails concernant la supervision de nos activités par les Financial Conduct Authority et Prudential Regulation Authority sont disponibles sur demande.</p> <p>Ce document ne peut être distribué à aucune personne aux Etats-Unis ou à toute personne américaine, ni à aucune personne au Canada, en Australie, en Irlande, en Afrique du Sud ou au Japon.</p>
<p>Avertissement sur l'Indice :</p>	<p>L'Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou de ses concédants (les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs (ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique) basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.</p>